

ANNEXE

MODALITE DE PRISE EN COMPTE DES AVIS RECUS ET DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Afin de faciliter la lecture, les modifications et/ou réponses sont indiquées en **VERT** en précisant le nom du document et le N° de page où les modifications et/ou compléments, et explications ont été apportés.



PLAN CLIMAT

Air Energie Territorial
du **Pays Boulonnais**

PCAET du Pays Boulonnais

1. Réponses aux avis émis par :

- La DREAL Hauts de France – Préfet de Région
- La Région Hauts de France
- La Mission Régionale d'Autorité environnementale Hauts de France

2. Réponses aux contributions de la consultation publique

LE PCAET DU PAYS BOULONNAIS A ETE ELABORE CONJOINTEMENT AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE QUI LE COMPOSENT (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES-SAMER), PUIS DECLINE A L'ECHELLE DE CHAQUE INTERCOMMUNALITE.

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Boulonnais, conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016, « *est transmis pour avis au préfet de région et au président du conseil régional* ». Comme tous les plans et documents soumis à évaluation environnementale, il fait également l'objet d'un avis émis par l'Autorité Environnementale (Ae), dans le cas présent par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Hauts de France (les avis et la note de réponse sont joints au dossier de consultation).

L'avis de la MRAe porte sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale associée au PCAET et sur la prise en compte de l'environnement par le plan ; ceux de l'Etat et de la Région sur l'opportunité des orientations définies dans le plan. Les 3 institutions y formulent des recommandations, qu'elles estiment utiles à la conformité réglementaire du projet de PCAET, ou à l'amélioration de la qualité et de l'ambition du dossier.

L'état d'urgence sanitaire mis en place par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, pour faire face à la pandémie du COVID-19, a entraîné un report de la remise des avis. Ainsi, l'avis de MRAe a été reçu le 26 juin 2020.

Dans les étapes des avis et avant la validation finale du projet et conformément au code de l'environnement (Article L.123-19 / L123-12 / R123-8 / R123-46-1), **une consultation publique a été organisée pour recueillir les avis des habitants du lundi 14 septembre 2020 au mardi 13 octobre 2020 inclus**. Pour cela, les documents ont été mis à la disposition sur les sites internet des trois intercommunalités et en format papier aux sièges des intercommunalités aux horaires d'ouverture au public. La liste des documents mis à la disposition du public :

- le diagnostic territorial
- l'état initial de l'environnement sur le périmètre du projet
- Le projet de PCAET comprenant
 - La stratégie territoriale qui fixe des objectifs mesurables à 2030 et 2050.
 - Le programme d'actions 2021-2026
- Les délibérations des trois intercommunalités
 - Pour le lancement de l'élaboration du PCAET
 - *L'arrêt de projet du PCAET, en annexe du projet de PCAET*
- Une synthèse du projet en 10 pages
- Une notice d'explication du PCAET
- Le livre blanc de la concertation
- Une évaluation environnementale stratégique pour évaluer l'impact du projet
- Un document synthétique de réponse aux avis des autorités compétentes

La présente note constitue la réponse du Pays Boulonnais et de ses 3 EPCI membres aux avis émis par le Préfet de Région, le Président du Conseil régional et la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur son PCAET. Le Pays Boulonnais ne répond que sur les éléments à compléter ou sur des explications à donner ; l'intégralité des avis et des contributions notamment les points positifs concernant le PCAET, sont à retrouver en annexe.

Pour simplifier la lecture : les modifications ou réponses sont indiquées en VERT en précisant le nom du document et le N° de page où les modifications et/ou compléments, et explications ont été apportés.

De manière générale, les différentes recommandations et observations feront l'objet d'attentions particulières dans la mise en œuvre du PCAET pour sa première période (2021-2026), et notamment dans les phases d'évaluation à mi-parcours et finale. Cela permettra de tendre vers une programmation cohérente avec les objectifs thématiques et de renforcer l'atteinte des objectifs chiffrés vers les horizons 2030 et 2050. Il s'agit de s'adapter au fur et à mesure de l'évolution de l'organisation du territoire, des moyens mis en œuvre et des priorités validées.

Table des matières

1. Réponses aux avis des institutions	5
AVIS DE LA DREAL HAUTS DE FRANCE (reçu le 3 avril 2020)	5
Diagnostic climat-air-énergie du territoire	5
Stratégie territoriale climat-air-énergie	10
Programme d'actions PCAET	13
Dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET	19
AVIS DE LA REGION HAUTS DE France (reçu le 22 mai 2020)	19
Gouvernance du PCAET	19
Consommation d'énergie et émissions de GES (gaz à effet de serre)	20
Energies renouvelables et de récupération	20
Qualité de l'air	20
Vulnérabilité et adaptation au changement climatique	21
Urbanisme durable	21
AVIS DE LA MRAE (reçu le 26 juin 2020)	22
Diagnostic climat-air-énergie du territoire	22
Stratégie territoriale climat-air-énergie	23
Plan d'actions	25
Objectifs de consommation d'énergie, d'émissions de GES et d'énergies renouvelables	25
Etude environnementale stratégique	25
2. Réponses aux contributions de la consultation publique (du 14 septembre au 13 octobre 2020)	29
CONCLUSION	35
ANNEXES	36

1. REPONSES AUX AVIS DES INSTITUTIONS

AVIS DE LA DREAL HAUTS DE FRANCE (reçu le 3 avril 2020)

Diagnostic climat-air-énergie du territoire

Consommation d'énergie

Observation n°1 : **VOIR REPONSE CI-DESSOUS**

Distinguer les consommations d'énergie des secteurs des déchets, de l'industrie hors branche énergie et de la branche énergie, des transports routiers et des autres transports.

Réponse :

Les données issues de l'outil PROSPER sur lesquelles le diagnostic climat-air-énergie s'est appuyé, regroupent pour le secteur de l'industrie, les consommations d'énergie des déchets, de l'industrie hors branche énergie et de l'industrie branche énergie. Elles ne permettent donc pas un découpage plus précis.

En revanche, les consommations d'énergie des secteurs transport routier et autres transports sont présentées distinctement dans le rapport de diagnostic.

Réseaux de transport et de distribution d'énergie

Observation n°2 : **INTEGREE DANS LE DIAGNOSTIC PAGE 66**

Présenter les options de développement des réseaux d'énergie, en particulier les réseaux de chaleur.

Réponse :

Dans le cadre de l'adoption du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), avec lequel le PCAET devra être compatible dans la mesure où ce dernier a été validé seulement le 30 juin 2020, le S3REN (Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables) est amené à être révisé, de manière à prendre en compte les objectifs du SRADDET en termes de développement local des ENR raccordées au réseau électrique.

Concernant plus précisément le potentiel de développement des réseaux de chaleur, des compléments seront apportés au diagnostic PCAET à partir du Schéma de développement des ENR&R du PNR Caps et Marais d'Opale, avec une cartographie des zones les plus propices à la création d'un réseau de chaleur.

Par ailleurs, dans la candidature Contrat d'objectif territorial EnR, il y a 6 réseaux de chaleur prévus sur le territoire du PCAET d'ici 2022 (2124 MWh/an d'énergie renouvelable) et d'autres projets peuvent être pris en compte d'ici-là. Pour complément, un projet de géothermie sur sondes est à l'étude. Concernant les biocarburants, le Schéma des EnR &R n'a pas abordé ce sujet. Pour la filière pompe à chaleur, le Schéma des EnR &R a conclu sur l'analyse de potentiel de production d'énergie par la géothermie : « *Les possibilités d'implantation d'installation géothermique, principalement en circuit fermé, sont nombreuses sur le territoire, a priori en priorité pour le logement individuel plutôt que pour les bâtiments de plus grande surface* ».

Qualité de l'air

Observation n°3 : **INTEGREE DANS LE DIAGNOSTIC PAGE 92**

Reprendre les résultats de l'étude ADEME « EMCAir », pour mettre en lumière les liens entre exploitation de carrières et qualité de l'air.

Réponse :

L'étude sera mentionnée dans le diagnostic du PCAET, d'autant plus qu'elle s'est en partie appuyée sur les observations et mesures du bassin carrier de Marquise.

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/emcair-emission-poussieres-carrieres-2018-synthese.pdf>

Extrait du rapport COTTRI du Pays Boulonnais 2019 - <http://www.agglo-boulonnais.fr/cab/pcaet/>

LES CARRIERES DU BOULONNAIS, UNE PRISE EN COMPTE CONSTANTE DE LA QUALITE DE L'AIR

Dans les process d'exploitation des carrières et dans leurs fonctionnements, un certain nombre d'opérations sont menées pour améliorer la qualité de l'air à différents niveaux :

▪ **Afin de lutter contre la pollution thermique des véhicules :**

○ Une flotte de quelques **véhicules électriques** a été mise en place pour le fonctionnement interne ainsi que des bornes pour le raccordement des véhicules personnelles. Ceci est complété avec une possibilité pour les véhicules de fonction de bénéficier de **système hybride**.

○ **La logistique ferroviaire et fluviale sont également privilégiées.**

▪ **Dans le cadre de l'activité carrière :**

○ Les routes d'accès et de sortie empruntées par les camions sur le site sont en enrobé et arrosées

○ Les pistes de circulation des engins d'exploitation sont arrosées en permanence lors des périodes sèches

○ **Dans une démarche volontaire en partenariat avec l'ADEME, une étude EMCAIR (émission des poussières des carrières dans l'air) a permis de confirmer la non-nocivité des poussières émises.**

○ Afin de **gérer au mieux le périmètre de diffusion des poussières des rideaux "végétales"** sont plantés en **périphérie de la carrière (merlons et plantations)**

○ Concernant la qualité de l'air intérieur des garages, un **système de filtration des gaz d'échappement a été mis en place pour l'entretien mécanique des engins d'exploitation**

▪ **Concernant le projet de nouveau terminal ferroviaire qui sera opérationnel en septembre 2020**

○ **Remplacement des locomotives thermiques par des robots électriques**

○ Les chargements des wagons se feront dans un **bâtiment confiné avec un système d'aspiration des poussières.**

▪ **Concernant les retombées de poussières et dans le cadre du regroupement CIME des exploitants du bassin carrier**

○ Mise en place d'un **réseau de mesure des retombées de poussière, dans un premier temps par plaquette au sol puis désormais avec des jauges Owen. Les résultats sont analysés en laboratoire et permettent d'étudier les concentrations (les valeurs mesurées sont inférieures aux seuils). 4 campagnes sont réalisées chaque année.**

○ Depuis janvier 2020, **l'obligation de bâchage des camions** qui viennent chercher des matériaux a été étendue à tout granulat hormis les pierres et enrochements

Vulnérabilité et adaptation au changement climatique

Observation n°4 : **INTEGREE DANS LE DIAGNOSTIC PAGE 183**

Préciser les enjeux de vulnérabilité climatique des activités économiques liées au Port Boulogne Calais (ressources halieutiques, infrastructures portuaires, dépendance aux énergies fossiles, ...).

Réponse :

Le Pays Boulonnais est conscient des enjeux autour de l'adaptation des activités et de l'aménagement du Port Boulogne Calais face au changement climatique. Dans ce contexte, un certain nombre de projets s'inscrivent déjà dans cette problématique (bateau Arpège à propulsion diesel électrique, la thalassothermie (EMR), l'étude sur les boucles d'eau de mer pour les activités économiques, les aménagements durables de la zone portuaire par la SEPD...). Au sein du PCAET, le choix a été fait de travailler à partir des documents de planification qui intègrent déjà un volet adaptation (fiche action N° 32 – Mettre en place une gouvernance transversale sur l'adaptation au changement climatique) afin de rendre plus lisible et visible l'ensemble des actions mises en œuvre dans ce domaine, à différentes échelles et au sein de différents documents territoriaux.

D'autre part, le Port Boulogne Calais est engagé dans une démarche de développement durable, dans l'objectif de conjuguer une exploitation efficiente, une amélioration de son attractivité pour ses usagers et un fonctionnement

en harmonie avec son environnement. Il bénéficie de deux certifications en la matière : ISO 14001 EcoPorts (Maîtriser l'incidence des activités sur l'environnement de travail) et ISO 26000 Responsabilité sociétale (Développer durablement l'économie réciproque de nos activités). Des synergies seront à rechercher entre le Pays Boulonnais et le Port, pour favoriser une mise en cohérence et une montée en ambition des actions.

Observation n°5 : INTEGREE DANS LE DIAGNOSTIC PAGE 177 et 183

Préciser les enjeux spécifiques aux zones côtières et à la recomposition spatiale du territoire.

Réponse :

Par différentes démarches portées par les collectivités territoriales (EPCI, Charte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale avec son Documentation d'orientation Littorale, Parc naturel marin et son plan de gestion, Grand site de France des deux Caps, Département, communes...), le territoire prend en compte ces enjeux. Le PCAET porte l'ambition de dynamiser ces projets dans une approche transversale et coordonnée.

Sur le territoire du PCAET, la franche littorale est concernée par des PLAN DE PREVENTION DES RISQUES : falaise, littoral et submersion marine, inondation et ruissellement (actuellement en cours d'élaboration et révision). Ces enjeux sont repris et traduits dans les documents d'urbanisme et de planification du territoire. Les 3 EPCIs du Pays Boulonnais développent une stratégie d'aménagement et d'organisation du territoire appuyée sur les 2 SCOT et 3 PLUi récents (PLUi CAB avril 2017, PLUi CCDS novembre 2019, PLUi CCDS décembre 2019). Les enjeux liés à la gestion du risque naturel et environnemental ont été inscrits dans le PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE de ces documents.

Extrait PADD PLUi CAB

Axe 2 - Conforter le socle littoral pour maintenir un environnement et un patrimoine de qualité	31
Objectif 2.1 - Valoriser et partager l'identité littorale pour rassembler les Boulonnais.....	33
2.1.1 - Consolider le socle culturel commun pour renforcer le lien social entre les habitants de l'agglomération	
2.1.2 - Des paysages emblématiques préservés et valorisés pour faciliter la lecture du territoire	
Objectif 2.2 - Assurer la pérennité des ressources naturelles marines et terrestres	39
2.2.1- L'eau potable, une ressource vulnérable dont il faut améliorer la gestion et la qualité	
2.2.2 - Identifier la trame verte et bleue du territoire pour préserver la biodiversité et les paysages	
Objectif 2.3 - S'adapter aux contraintes du territoires et relever le défi du changement climatique pour améliorer durablement notre cadre de vie.....	45
2.3.1 - Mettre en place les conditions pour s'adapter aux aléas naturels	
2.3.2 - Réduire les sources de pollution et de nuisances	
2.3.3 - S'engager en faveur des économies d'énergies	

Extrait PADD PLUi CCT2C

2 - Organiser les conditions d'accueil sur La Terre des 2 caps	22
2.1 Envisager le développement du territoire en tenant compte de sa capacité d'accueil actuelle et future	24
2.1.1 Intégrer durablement les différents types de risques présents sur le territoire communautaire en réduisant l'exposition de la population aux aléas	
2.1.2. Accompagner le développement urbain par la limitation voire la réduction des nuisances et des pollutions sur la population et les milieux naturels	
2.1.3 Réguler la pression du développement urbain sur la ressource en eau	
2.1.4 Favoriser le recours aux énergies renouvelables	
2.1.5 Développer la pratique des sports de nature	
2.1.6 Améliorer les conditions d'accueil des visiteurs sur les sites remarquables du territoire et en particulier sur le Grand Site de France des deux Caps	

A noter que le territoire bénéficie via le pôle métropolitain de la côte d'opale d'une ingénierie mutualisée pour la prise en compte de la défense contre la mer et réflexion sur la submersion marine.

Par ailleurs, la stratégie d'accueil et de valorisation du littoral définie dans les documents de planification est déclinée dans les démarches transversales et partenariales notamment via la mise en œuvre des objectifs du label Grand Site de France des 2 Caps (renouvelée en 2018) et la réflexion portée par la CAB pour l'aménagement et la valorisation des sites balnéaires (étude stratégique 2017-2020).

Un exemple :

Extrait du rapport COTTRI du Pays Boulonnais 2019 - <http://www.agglo-boulonnais.fr/cab/pcaet/>

STRATEGIE D'ACCUEIL ET D'AMENAGEMENT SUR ET VERS LES SITES BALNEAIRES DU TERRITOIRE - CAB

Dans la lignée de l'orientation d'aménagement et de programmation littorale issue du PLUI de la CAB, l'intercommunalité porte une Etude de stratégie d'accueil et d'aménagement sur et vers les sites balnéaires du territoire puis déclinaison en un programme d'actions pluriannuel. Il s'agit d'une démarche partenariale avec les acteurs de l'aménagement (PNR, Département, DDTM, Eden 62, conservatoire du littoral...) et les communes. Les enjeux principaux sont de :

- **Protéger** : prendre en compte l'enjeu environnemental lié à la fréquentation
- **Accueillir** : penser des parkings paysagers adaptés aux flux saisonniers pour les voitures comme pour les vélos
- **Accéder** : créer des accès qualitatifs et sécurisée aux plages
- **Parcourir** : aménager des sentiers et chemins pour donner plus de place aux modes doux
- **Orienter** : mise en place d'une signalétique piétonne et automobile hiérarchisée et partagée
- **Découvrir** : valoriser le patrimoine et la diversité des paysages à travers un réseau de panoramas

La concertation avec les partenaires, a été organisée par phases :

1. **Le diagnostic** de l'existant et identification des enjeux → 1er semestre 2019
2. **La définition d'une démarche globale d'aménagement** sur le littoral de la CAB en lien avec les dynamiques engagées et tenant compte des spécificités du territoire = scénarii → 2e semestre 2019
3. **La réalisation du plan guide** tenant compte des objectifs et des invariants listés dans le paragraphe précédent, programme des aménagements, chiffrages de l'ensemble des opérations physiques, cahier de prescriptions, ... → 1^{er} semestre 2020

*Dans ce cadre, un **premier site expérimental est proposé dès 2020 à travers la requalification de la zone de stationnement de l'hoverport au Portel***

Généralités

Observation n°6 : **INTEGREE DANS LE DIAGNOSTIC PAGE 34 ET 35**

Intégrer un bilan synthétique du précédent plan climat.

Réponse :

Les ambitions et objectifs de la démarche volontaire de PCET du Pays Boulonnais 2016-2018, ont été mis en œuvre dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial pour l'accélération de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI 2017-2019) : <http://www.agglo-boulonnais.fr/cab/pcaet/>. Ces données seront portées à connaissance dans les documents finaux du PCAET.

Ci-dessous vous trouverez les indicateurs de suivi de la mise en œuvre des domaines de coopération de la transition écologique et énergétique du COTTRI 2017-2019 du Pays Boulonnais.

Domaines de coopération	Indicateurs	Unité	Etat des lieux	Objectif	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	TOTAL	%
La performance énergétique et écologique du bâtiment : Construire un plan d'actions pour engager et renforcer la rénovation thermique et environnementale de l'habitat privé	Nombre de conseils délivrés annuellement par les EIE du territoire	Nombre	600	2000	1 373	425 (EIE) 1831 (ANAH) 203 (OPAH)	476 (EIE) 2219 (ANAH) 69 (OPAH)	2274 6596	113%
La performance énergétique et écologique du bâtiment : Définir et engager une stratégie 2020 de massification de la rénovation thermique et environnementale du patrimoine public	Nombre de points lumineux rénovés d'un facteur 2 ou d'un facteur 4 pour les communes adhérentes à la stratégie « patrimoine public » de la collectivité (dont le dispositif CEP)	Nombre	0	2000	1005	487	406	1898 (F2 : 1895 dont 411 en F4) 4083 sur le Pays Boulonnais	95 %
%La performance énergétique et écologique du bâtiment : Définir une stratégie de mobilisation des professionnels du bâtiment et l'émergence d'une offre globale de réhabilitation énergétique	Nombre de stagiaires en formation continue du territoire ayant suivi une formation organisée sur des plateaux fixes ou mobiles PRAXIBAT	Nombre	12	72	36	12 (continu) 39 (initial)	10 (continu) 15 (initial)	58 112 + 113 entreprises RGE	80%
La mobilité décarbonée des biens et personnes : Définir une stratégie globale de mobilité et sa mise en œuvre	Elaboration d'une stratégie mobilité partagée avec les acteurs	Nombre	0	1	1	1	1	1	100 %
	Nombre de projets de mobilités initiés/identifiés	Nombre	0	10	10	-	7	17	170 %
La production et consommation responsable pour une économie circulaire : Définir une stratégie visant de nouveaux modes de production et consommation plus responsables en s'appuyant sur les piliers de l'économie circulaire	Nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'une sensibilisation à l'écologie industrielle sur le territoire et mis en relation avec les structures existantes	Nombre	0	52	50	80	-	130	250 %
Les énergies renouvelables, les réseaux intelligents et le stockage de l'énergie : A partir des besoins énergétiques futurs, identifier les potentialités de développement des ressources locales (ENR & R du territoire) et de leurs valorisations	Elaborer une stratégie de planification énergétique (Réalisation d'une étude de planification énergétique, dispositif de financement...)	Nombre	0	1	1	-	-	1	100 %
	Nombre de projets EnR initiés /identifiés	Nombre	0	6	6	-	25 23 COT 1 thalasso 1 agriopale	31	516 %
L'adaptation au changement climatique : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation	Elaboration d'une stratégie d'adaptation	Nombre	0	1	1	-	-	1	100 %
	Nombre d'actions engagées en faveur de l'adaptation au changement climatique	Nombre	0	1	0	1	2	3	300 %
La préservation de la qualité de l'air	Nombre d'actions engagées en faveur de la qualité de l'air	Nombre	0	10	1	1	6	8	80 %
La biodiversité et le stockage du carbone dans les sols	Nombre de communes engagées dans le zéro phyto au sein des espaces verts du territoire	Nombre	7	67	13	9 (zones d'activités économiques)	23	45	67 %
Urbanisme durable : Accompagner des expérimentations en matière d'urbanisme opérationnel durable	Identification du nombre de sites dont la requalification est engagée et réalisée pendant la durée du contrat	Nombre	0	5	3	6	7	16	320 %
Recherche, développement et l'Innovation pour accélérer la transition énergétique et écologique	Nombre de liens tissés avec des acteurs HdF et la recherche en lien avec des problématiques identifiées sur le territoire	Nombre	0	10	10	-	25 (Hackaton)	35	350 %
Légende	Indicateurs prioritaires								
	Indicateurs Complémentaires								

Stratégie territoriale climat-air-énergie

Consommation d'énergie, émissions de GES (gaz à effet de serre) et énergies renouvelables

Observation n°7 : **INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL DU PCAET PAGE 39 et 47 + ANNEXE PAGE 79**

Engager une réflexion pour atteindre des objectifs plus ambitieux, en cohérence avec les ambitions nationales.

Fixer des objectifs pour les filières pompe à chaleur et biocarburants.

Réponse :

Les objectifs nationaux et régionaux ont été déclinés à l'échelle du territoire, et ont conduit à l'élaboration de scénarios stratégiques. Ensuite, un travail sectoriel de croisement entre les atouts et les contraintes locales a permis de proposer un ajustement des objectifs pour le territoire. Les objectifs retenus sont alors fonction selon des potentialités locales d'actions, de l'expérience des collectivités et de la maturité des projets. Ils sont ainsi ajustés au regard du plan d'actions : les hypothèses du scénario retenu font écho aux hypothèses posées dans le cadre de la quantification du plan d'actions. Le Pays Boulonnais et ses 3 EPCI s'engagent donc sur des objectifs pragmatiques et adéquats avec les spécificités de son territoire.

Le PCAET s'est basé sur le Schéma de développement des ENR&R du PNR Caps et Marais d'Opale. Ce dernier exclut de l'étude les pompes à chaleur individuelles (en raison de l'absence de bases de données existantes) et les biocarburants. Des éléments sur ces deux filières ENR pourront éventuellement être intégrés lors de la mise en œuvre du PCAET et de ses évaluations à mi-parcours et finale.

Plus précisément le Schéma des EnR porté par le Parc naturel régional des caps et marais d'Opale, fixe un cap de développement. L'étude a analysé les potentiels existants dans les différentes énergies renouvelables. Ces potentiels affichés à échelle des EPCI sont une indication à prendre en compte pour fixer les objectifs de développement, avec des étapes entre 2020 et 2050.

Plus précisément, les potentiels analysés par EPCI sont les suivants :

- Pour la CAB
 - Méthanisation agri : +59GWh - 3 à 5 méthaniseurs
 - Méthaniseur autre : +10GWh - 1 méthaniseur
 - Photovoltaïque : +69GWh - 10% toitures maisons et 30% toitures bât commerciaux, agri et indus
 - Eolien : /
 - Géothermie : +10 GWh - 100 installations collectives
 - Solaire thermique : +102GWh - 16 EHPAD, 2 hôpitaux, 3 piscines, 10 immeubles HLM, 10 000 logements individuels
 - Bois énergie : +36 GWh - réseau chaleur, individuel ou collectif
 - Chaleur fatale : +72GWh
 - Thalassothermie : +92GWh
- Pour la CCT2C
 - Méthanisation agri : +108GWh - 7 à 10 méthaniseurs
 - Photovoltaïque : +20GWh - 10% toitures maisons et 30% toitures bât commerciaux, agri et indus
 - Eolien : /
 - Géothermie : +3GWh - 30 installations collectives
 - Solaire thermique : +13 GWh - 1 EHPAD, 1 piscine, 5 immeubles HLM, 1 200 logements individuel
 - Bois énergie : +18GWh - réseau chaleur, individuel ou collectif
 - Chaleur fatale : +127GWh

- Pour la CCDS

- Méthanisation agri : +138GWh - 9 à 14 méthaniseurs
- Photovoltaïque : +28GWh - 10% toitures maisons et 30% toitures bât commerciaux, agri et indus
- Eolien : +49GWh
- Géothermie : +5 GWh - 50 installations collectives
- Solaire thermique : +11GWh - 4 EHPAD, 1 piscine, 5 immeubles HLM, 1 000 logements individuel
- Bois énergie : +27 GWh - réseau chaleur, individuel ou collectif

Qualité de l'air

Observation n°8 : **INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL DU PCAET PAGE 62 ET ANNEXE 8**

Fixer des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour l'horizon 2050.

Réponse :

Les objectifs de réduction des polluants atmosphériques du PCAET du Pays Boulonnais ont été élaborés à partir du PREPA (Plan national de réduction des polluants atmosphériques) qui présente les objectifs de diminution pour 5 polluants à l'échelle nationale et aux horizons 2020-2025-2030. Il n'existe pas d'autre document permettant de déterminer une trajectoire à suivre à l'horizon 2050. Le SRADDET fixe également des objectifs régionaux découlant du PREPA.

La problématique de qualité de l'air a été traitée au sein de la démarche PCAET aux vues des corrélations évidentes avec la réduction des émissions de GES et toute action de réduction des émissions des secteurs de l'agriculture, de l'industrie (hors branche énergie), des transports routiers et dans une moindre mesure pour le résidentiel et le tertiaire.

Adaptation au changement climatique, stockage du carbone et aménagement du territoire

Observation n°9 : **INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL DU PCAET PAGE 53**

Spécifier plus précisément les objectifs d'adaptation au changement climatique, de stockage carbone et d'aménagement du territoire.

Réponse :

Les volets précités sont traités dans la stratégie PCAET de manière quantitative et transversale. Ils s'appuient notamment, d'une part sur le COTTRI et sa Stratégie d'accueil et d'aménagement sur et vers les sites balnéaires du territoire (cf. à la réponse de l'observation n°5 de l'avis Etat en page 6 du présent document) ; d'autre part sur les documents d'urbanisme, notamment les SCOT qui disposent de mesures afin de mettre en place une politique foncière protégeant le patrimoine naturel, en particulier les sites menacés remarquables.

A noter également que le Schéma des EnR&R dispose, à l'initiative du Parc, d'un volet analysant les enjeux environnementaux et paysagers et assorti de préconisations de vigilance ou de prise en compte de certains facteurs, et cela par type d'énergie développée.

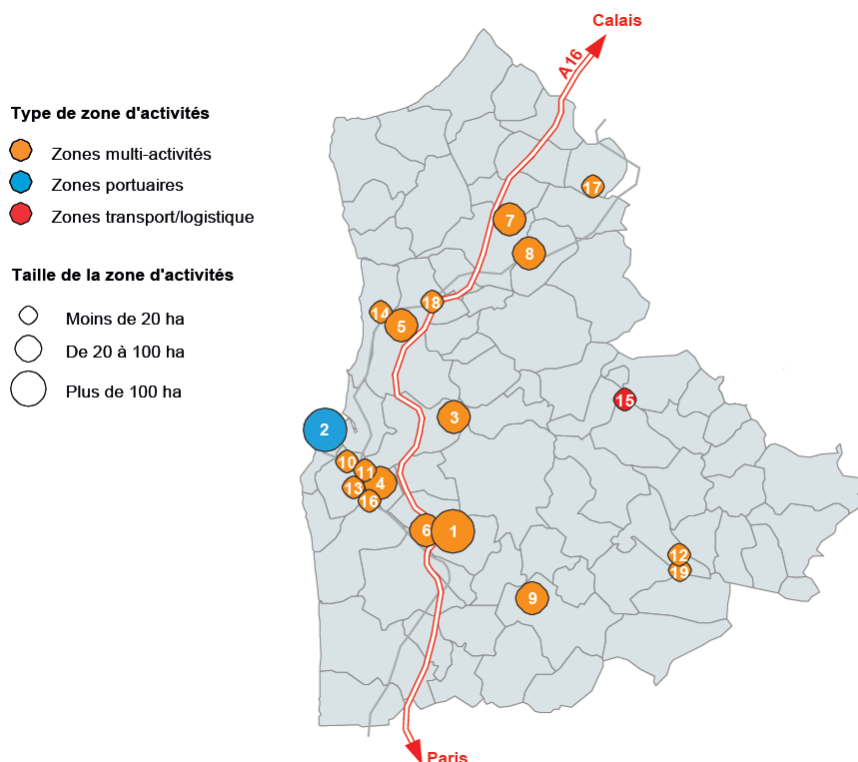
Autres recommandations

Observation n°10 : **INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL DU PCAET PAGE 49**

Préciser la proportion du parc de **bâtiments tertiaires** de plus de 1000m².

Réponse :

Les éléments dont la collectivité dispose sont une carte des zones d'activités ainsi que les volumes des entrepôts logistiques du Pays Boulonnais.



Les zones d'activités du Pays Boulonnais, Source : CCI Région Nord de France 2015

ENTREPÔTS LOGISTIQUES DU BOULONNAIS		
ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES	m ³	Palettes
A16 Froid	7 000	2 000
Eurofreeze	13 500	2 400
Igloo du Nord	25 000	6 000
Norfrigo	130 000	25 000
Stef Nord	80 000	18 000
ENTREPÔTS	M2	-
Garromanche	10 000	-
Servitrans	3 500	-
Transports Chatel Nord	13 000	-
Comptoir des grandes marques	5 000	-

Les entrepôts logistiques du Boulonnais, Source : CCI Région Nord de France 2015

Observation n°11 : **INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL DU PCAET PAGE 51**

Expliciter les hypothèses et mises en perspective avec les données de référence de la situation actuelle, pour le secteur du **transport**.

Réponse :

Les leviers d'actions du SRADDET, portant sur la mobilité et visant à favoriser le développement de pratiques alternatives à la voiture individuelle, sont :

- L'incitation à l'usage de véhicules moins polluants,
- Le développement de pôles d'échanges multimodaux,
- L'amélioration de l'accessibilité de la métropole lilloise ou de l'agglomération francilienne, auront un impact favorable sur l'amélioration de la qualité de l'air.

Les objectifs du SRADDET ont ainsi été déclinés à l'échelle du Pays Boulonnais, ainsi que de chaque EPCI le composant. Les hypothèses posées sont retranscrites dans les fiches-actions.

Programme d'actions PCAET

Les collectivités porteront une attention toute particulière à la mise en œuvre d'une programmation des actions cohérente avec les objectifs figurant dans le PCAET.

Bâtiments

Observation n°12 : **VOIR LES FICHES ACTIONS CONCERNEES ET REPONSES CI-DESSOUS**

- Action 50 : préciser la conditionnalité des aides
- Action 51 : préciser les objectifs et les partenaires
- Action 52 : apporter des précisions sur cette fiche-action

Réponse :

- **Action N° 50 – Précision: La CAB intervient financièrement en appui au PIG OPAH couvrant ses 22 communes : en faveur des propriétaires occupants sous conditions de ressources et qui réalisent des travaux, et en faveur des propriétaires bailleurs qui louent leur logement sous conventionnement.**
- **Action N° 51 – précision : La CAB aide financièrement les bailleurs sociaux de son territoire à résorber leurs problématiques de logements PLAI vacants anciens dégradés, par un fonds de fonds concours (pour une réhabilitation ou une démolition). Sur le volet réhabilitation, l'aide de la CAB est notamment conditionnée à l'atteinte d'une étiquette énergétique minimale « D » après travaux et de moins 25% de consommation d'énergie.**
- **Action N° 52 – Mettre à la disposition des TPE / PME un conseiller en énergie, sera complété comme suit :**
 - Un lien sera fait avec la fiche N°9 – Créer et animer un comité financier des partenaires pour faire le lien entre les entreprises et les financeurs, afin de faciliter des partenariats structurants avec les acteurs financiers
 - Le PNR des Caps et Marais d'Opale a intégré dans sa candidature pour **le guichet unique de l'habitat** ainsi que dans le programme SARE, un volet d'animation et de conseil auprès du petit tertiaire sur les économies d'énergies (usages, isolation) et la production d'EnR. Ce service de conseil pourra être assuré par le conseiller FAIRE déjà en place.

Transports

Observation n°13 : **COMPLETUE DES FICHES ACTION n°40,41,42,43,44,45,46 ET 48 ET REPONSES CI-DESSOUS**

Préciser les objectifs opérationnels concrets et les moyens pour les atteindre (programmation des actions, infrastructures et investissements cohérente et ambitieuse).

Réponse :

Les objectifs opérationnels concrets sont repris dans les fiches-actions ; elles seront complétées par un volume d'investissement annuel. La mise en lien avec les actions du COTTRI permet d'apporter plus de clarté et de cohérence.

Plus précisément et plus concrètement :

1. CONCERNANT LA CAB :

Le schéma cyclable

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma Directeur Cyclable (adopté par délibération en date du 16 décembre 2016 et par une seconde pour se porter maître d'ouvrage de ce schéma), la CAB s'est fixée comme objectif ambitieux :

- La réalisation de 55,6 km (pour la priorité 1) d'aménagements cyclables sur une durée de 5 ans
- La création de 900 places de stationnements pour vélo sur 3 ans
- Le développement d'une offre de service aux usagers (aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, service de location longue durée...) sur 3 ans

	Budget alloué / an
Coût des Aménagements cyclables	1 000 000 €
Coût des stationnements vélo	200 000 €
Coût des services	100 000 €

Le schéma Petite Randonnée

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a pris la compétence petite randonnée en avril 2009 et a validé son schéma de petite randonnée pédestre, équestre et VTT – VTC en 2013.

La CAB s'est fixée comme objectif d'aménager et entretenir :

- pour le réseau pédestre : 278 Km comprenant 46 boucles et liaisons,
- pour le réseau VTT : 159 Km représentant 10 parcours,
- pour le réseau équestre : 170 Km de liaisons et boucle à proximité des centres équestres.

Budget alloué : 35 000 € / an

Le stationnement multimodal

La Cab a la volonté de mener des actions en faveur des modes alternatifs et de généralisation de l'intermodalité. Elle s'est donnée comme ambition de construire des parkings relais pour répondre aux besoins de mobilités pendulaires, des déplacements des étudiants, au déficit de stationnement, à l'utilisation des modes doux..., ainsi deux parking pôles d'échange multimodal sont programmés à court terme.

- Construction du parking relais Capécure : : Estimatif budgétaire : 4 255.000 € HT - Démarrage des travaux automne 2020
- Construction du parking relais Pittendal de 168 places: Estimatif budgétaire : 2 600 00.00 € HT - Démarrage des travaux au printemps 2021

Le transport urbain

Marinéo, le réseau de transport urbain de la CAB est exploité par la Compagnie des Transports du Boulonnais (CTB), filiale du groupe RATP DEVELOPPEMENT, via une délégation de service public de 8 ans depuis janvier 2013 qui se terminera fin avril 2021.

La CAB œuvre pour l'amélioration permanente du confort des usagers des transports urbains, elle s'est fixée comme objectif sur la prochaine période de la future DSP 2021-2027, de :

- Maintenir le taux actuel d'utilisation des transports en commun (3 454 992 voyages validés en 2018) avec une qualité de service renforcée, des outils digitaux dédiés, des offres de fidélisation....
- Renouveler 50 % de la flotte par l'acquisition de bus au GNV
- Continuer la mise aux normes des arrêts de bus en allouant 100 000 € par an à cette action

Budget dédié en investissement : environ 2,5 M d'euros par an

2. POUR LA CCT2C

Aire de covoiturage :

- L'aire de covoiturage de Marquise a été réalisée en 2018-2019.
- L'équipement intercommunal étant bien utilisé par les usagers, une seconde aire pourrait être créée.

Etude pôle gare :

- Une étude « pôle gare » a été lancée en 2019.
- La société TANDEM a été retenue pour la réalisation de celle-ci.
- La redynamisation du « Pôle Gare » de La terre des 2 caps s'inscrit dans une stratégie globale de mobilité à l'échelle du territoire et participe à l'effort de renouvellement et de densification autour des pôles structurants. Il s'agit pour la CCT2C de travailler à la fois sur le renouvellement et développement d'un secteur à enjeux pour le territoire et de se donner la possibilité d'accompagner la stratégie de mobilité via l'une des entrées de territoire que constitue la gare.
- Périmètre de réflexion globale : La réflexion à mener doit être cohérente avec les documents de planification SCoT et PLUi et concerne donc l'ensemble du territoire de La terre des 2 Caps. L'ensemble des actions proposées dans la mission doivent s'inscrire dans la stratégie globale de mobilité en cohérence avec les démarches engagées.
- Périmètre opérationnel : Le secteur opérationnel se situe principalement sur les 2 communes de Marquise (5133 habitants) et de Rinxent (2944 habitants) mais devra intégrer une réflexion sur le rayonnement de cet équipement à l'échelle de la Communauté de Communes. La gare se trouve au milieu de l'« arc urbain » entre Boulogne-sur-Mer (à 15 km) et Calais (à 20 km), ainsi qu'à 10 km du littoral et du «Grand site des 2 caps ». Le TER met la gare de Marquise-Rinxent à environ 15 mn de Boulogne et Calais et 45 mn de Lille via la gare de Calais-Frethun. Le quartier présente des atouts exceptionnels grâce à la position centrale de la gare SNCF et aux opportunités de terrains (friches industrielles et zones constructibles) à proximité immédiate. Les mutations économiques et foncières autour de la gare posent la question du devenir de ce secteur et laissent l'opportunité de développer un projet structurant pour l'ensemble du territoire.
- Les enjeux auxquels le projet devra répondre sont multiples :
 - Faire de la gare une entrée de territoire : proximité des activités économiques/ touristiques ...
 - Faire de la gare un lien vers les autres territoires : équipements, scolarité...
 - Mettre en application un urbanisme de qualité en lien avec les opportunités autour de la gare (lien entre quartiers et villes, densité, moindre impact sur l'agriculture et l'artificialisation des sols, mixité ...) pour en faire un lieu de destination en plus d'un lieu de passage
 - Traiter les friches existantes
 - Anticiper les évolutions foncières
 - Permettre le développement d'une offre d'habitat mixte
 - Requalifier la gare et ses accès
 - Développer une offre de transport alternatif à la voiture
 - Développer la mobilité
 - Créer des liens entre les secteurs d'activités

Possibilité également de se référer au rapport COTTRI 2019 - <http://www.agglo-boulonnais.fr/cab/pcaet/>

Qualité de l'air

Observation n°14 : VOIR REPONSES CI-DESSOUS ET ANNEXE 8 DU RAPPORT FINAL

Proposer des actions spécifiques Air : équipements de chauffage des particuliers, émissions de particules fines du bassin carrier, combustion de carburant des navires.

Valoriser l'étude EMCAir sur les carrières – **INTEGRER DANS DIAGNOSTIC ET RAPPORT FINAL PCAET**

Compléter les fiches actions 22 – « Ecrans végétaux des carrières », 23 – « Préserver et favoriser les trames bleues » et rajouter des recommandations sur l'utilisation de bateaux de pêche moins polluants.

Réponse :

Les actions proposées dans le PCAET du Pays Boulonnais et notamment celles autour de la mobilité et de l'urbanisme durable, du bâtiment et de l'habitat, de la biodiversité, de l'agriculture, de la sylviculture et des espaces verts contribueront de manière directe et indirecte à l'amélioration de la qualité de l'air du territoire à partir des enjeux identifiés par l'ATMO et présentés dans le diagnostic. Dans le rapport final du PCAET page 65, l'ATMO a scénarisé quelques actions afin d'évaluer l'impact de 6 polluants atmosphériques.

Concernant les fiches action :

- A propos de la filière bois-énergie, l'enjeu de l'impact potentiel sur la qualité de l'air a été identifié et une attention sera portée sur l'accompagnement du développement de cette filière. Des préconisations seront données sur les appareils de chauffage afin de minimiser les émissions de particules fines (type d'appareils, qualité de combustion,).
- Concernant les « Ecrans végétaux des carrières du Boulonnais », l'objectif est de permettre la réduction de la diffusion de poussières à l'extérieur du périmètre d'exploitation. Il s'agit au sein de plusieurs mesures d'améliorer la qualité de l'air par la diminution de la dispersion des poussières blanches (cf. page 5 de ce document – extrait du COTTRI). Cette action s'inscrit également dans l'enjeu autour des haies, de la biodiversité et de la qualité paysagère du territoire.
- La proposition de « Broyeurs végétaux partagés » avec les habitants à l'échelle d'une collectivité, a pour objectif d'éviter le brûlage des végétaux (enjeu sur la qualité de l'air) et pour la création de paillage pour les jardins et espaces verts notamment.

Adaptation au changement climatique, biodiversité, espaces naturels et aménagement du territoire

Observation n°15 : VOIR REPONSES CI-DESSOUS

Sur le volet « Eau », étendre la protection de la ressource eau à la profession agricole et accroître la connaissance sur la protection des trames bleues

Prévoir une action sur l'adaptation du port de Boulogne sur mer

Traduire dans les documents d'urbanisme, les ambitions du PCAET

Prévoir des mesures sur le tourisme responsable

Compléter les fiches actions 25 – « Promouvoir et accompagner la gestion différenciée dans les espaces verts », 30 – « Mettre en place une réglementation sur le boisement des parcelles » et 31 – « Développer la nature en centres-villes et centres-bourgs »

Réponse :

Sur le volet « Eau », l'action N°28 « Poursuivre la démarche Climagri adaptée aux nouvelles ambitions du PCAET en assurant une animation partagée sur l'évolution des pratiques agricoles », intègre une dimension spécifique à la gestion de la qualité et quantité de la ressource en eau. La fiche action N°23 – « Préserver et favoriser les trames bleues » a été complétée sur l'enjeu de la gestion de l'eau dans son cycle.

Le choix a été fait de ne pas traiter l'adaptation au changement climatique de manière spécifique mais de la traiter de manière transversale en lien avec toutes les thématiques du PCAET, cf fiche action N° 32 « mettre en place une gouvernance transversale sur l'adaptation au changement climatique » qui intégrera dans sa mise en œuvre, la problématique du port de Boulogne sur mer.

Le territoire s'appuie sur des documents de planification récents. 3 PLUi ont été approuvés entre 2017 pour la CAB et 2019 pour la CCDS et la CCT2C. Ces documents intègrent la protection des paysages et ressources naturelles du territoire par le zonage réglementaire qui permet le repérage et la préservation des espaces à enjeux (identification et protection de la trame verte et bleue, protection des milieux sensibles identifiés...) et par le règlement opposable à tout projet de développement qui comprend des dispositions à respecter notamment sur la gestion hydraulique. Les 3 PLUi sont compatibles avec le SDAGE Artois Picardie et le SAGE du Boulonnais. Dès la mise en œuvre du PCAET pour la période 2021-2026, une lecture sera faite pour s'assurer de la compatibilité des documents avec les objectifs PCAET et permettra dans le cadre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme d'éventuellement les compléter.

De même que pour l'adaptation au changement climatique, le tourisme durable ne fait pas l'objet d'une fiche action spécifique mais différentes actions transversales convergent avec les pratiques éco-responsables des activités économiques, dont le tourisme. Pour rappel, le territoire est engagé dans deux démarches de tourisme durable : label du Grand site de France des 2 caps, et le Document d'OrientatIon Littorale du PNR des Caps et Marais d'Opale (mesure 50 et 51 de la Charte).

Les fiches actions 25, 30 et 31 ont été complétées.

Agriculture et alimentation

Observation n°16 : COMPLETUDE DES FICHES ACTION n° 27, 28 et 34

Compléter les objectifs des fiches actions suivantes :

- 27 « Développer l'agro-écologie dont l'agroforesterie »
- 28 « Poursuivre la démarche ClimAgri »
- 34 « Approvisionner la restauration collective en produits locaux et/ou bio » et sur la question de la lutte contre le gaspillage alimentaire

Réponse :

Pour rappel, la démarche CLIM'AGRI a travaillé sur les objectifs suivants :

1. Réduire les consommations d'énergies directes
2. Changer les pratiques pour réduire les intrants azotés minéraux
3. Développer la production des énergies renouvelables (photovoltaïque, bois, méthanisation)/ améliorer l'autonomie énergétique des exploitations agricoles
4. Préserver/ développer le stockage carbone
5. Augmenter l'autonomie alimentaire des élevages
6. Développer l'agriculture biologique
7. Informer / communiquer / sensibiliser / expérimenter

Energies renouvelables et de récupération

Observation n°17 : VOIR REPONSE CI-DESSOUS

Détailler les fiches actions

- 12 « Projets locaux d'EnR » ,
- 13 « Développer la production de biogaz »
- 17 « Soutenir l'autoconsommation » et évaluer l'impact attendu de ces actions. **FICHE COMPLETEE**

Proposer des mesures supplémentaires pour le développement des potentiels ENR du territoire.

Réponse :

Au vu de la disparité quant au niveau de maturation des projets, il est prématuré de compléter les fiches actions du PCAET relatifs à des projets précis.

Les projets du COT EnR à ce jour, (INTEGRES DANS LE RAPPORT FINAL DU PCAET PAGE 59/60)

Territoire	Maîtrise d'ouvrage	Descriptif sommaire et usages ciblés	Etat d'avancement
Photovoltaïque			
CCDS	Privée (entreprise ou secteur privé)	Production PV en autoconsommation pour les besoins de l'EHPAD	1
CCT2C	Agricole	PV en autoconsommation pour les besoins de la ferme : élevage porcin	1
CCT2C	Agricole	PV en autoconsommation pour les besoins de la ferme : élevage porcin	1
CAB	Publique (commune ou intercommunalité)	PV en autoconsommation collective pour les bâtiments communaux autour de la mairie afin de compenser la consommation électrique du parc de voitures de la commune	1
CCDS	Publique (commune ou intercommunalité)	PV en autoconsommation pour les besoins de la STEP	1
CAB	Privée (entreprise ou secteur privé)	Production Photovoltaïque en autoconsommation pour les besoins de l'entreprise	2
CAB	Privée (entreprise ou secteur privé)	Production Photovoltaïque en autoconsommation pour les besoins de l'entreprise et la charge d'une voiture électrique	2
CAB	Privée (entreprise ou secteur privé)	Production Photovoltaïque en autoconsommation pour les besoins de l'entreprise	2
CAB	Privée (entreprise ou secteur privé)	Production PV en autoconso pour l'entreprise	2 Bis
Bois-énergie			
CCT2C	Publique (commune ou intercommunalité)	Projet de chaufferie bois-énergie avec réseau de chaleur communal autour des écoles, la mairie, la salle des fêtes, la salle des sports, la bibliothèque...	2
CCDS	Publique (commune ou intercommunalité)	Projet d'une chaufferie bois pour chauffer école, mairie et salle des fêtes en substitution de l'électricité	2
CCDS	Publique (commune ou intercommunalité)	Réalisation d'une chaufferie aux plaquettes de bois pour chauffer la salle des fêtes, les écoles et les logements communaux via un réseau de chaleur communal en substitution de l'électricité	2 Bis

1	Projet en cours de réalisation ou en très bonne voie (demande de subvention)
2	Projet avec note d'opportunité rendue et OK, en attente de décision du porteur de projet
2 Bis	Projet avec note d'opportunité rendue et OK mais que le porteur de projet ne réalisera pas prochainement

Concernant la SAS ECO à juillet 2020, 4 déclarations de travaux sont déposées pour des toitures à Samer, 2 à Wimille et Ferques. Ces toitures verront le jour courant 2021, pour une production estimée à 150 000 kwh/an.

Pour la communication autour de l'autoconsommation, il sera possible de profiter du travail fait autour du COT EnR pour appuyer spécifiquement ce cas de figure, le cas échéant.

Le Schéma EnR&R ne propose pas de nombre d'unités de méthanisation à développer mais identifie le gisement d'approvisionnement et les secteurs favorables, notamment en termes d'injection. En l'occurrence, la CCT2C est clairement identifiée, de même que l'aire urbaine de Boulogne s/mer et la poche de desserte de Desvres

L'impact de ces actions sera évalué dans la mesure du possible, selon les éléments de contexte à apporter en plus et la précision du calcul.

Déchets

Observation n°18 : FICHES ACTION N° 36 et 39 COMPLETEES + VOIR REPONSE CI-DESSOUS

Réflexion avec les enseignes commerciales sur le suremballage
 Encourager les communes à adhérer à la charte « une plage sans déchets plastiques »
 Indiquer les objectifs et étapes opérationnelles des actions 36 et 39

Réponse :

La commune de Boulogne sur mer est engagée dans la démarche « une plage sans déchets plastiques ». Cet exemple de mise en œuvre servira de référence afin de motiver les communes littorales, à s'engager dans ce type de démarche.

Dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET

Observation n°19 : INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL DU PCAET PAGE 73 + ANNEXE 7 PAGE 84

Décrire le dispositif de suivi et d'évaluation ; expliciter la capitalisation et le partage des indicateurs.

Réponse :

L'outil de suivi intégrant les indicateurs, sera ajouté en annexe du dossier PCAET pour plus de clarté.

AVIS DE LA REGION HAUTS DE France (reçu le 22 mai 2020)

Gouvernance du PCAET

Observation n°1 : INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL DU PCAET PAGE 73 ET 74

Préciser les modalités de gouvernance du PCAET (instances, acteurs associés, étapes d'évaluation, ...)
 Compléter les informations sur la maîtrise d'ouvrage et les moyens financiers dédiés à la mise en œuvre du programme

Réponse :

Le PCAET du Pays Boulonnais a un périmètre atypique au regard de la loi (2 SCOT et 3 EPCI), mais il a une légitimité par rapport à son bassin de vie. La mutualisation et la coopération entre les 3 EPCI pour la mise en œuvre du PCAET nécessitent un portage politique qui sera pris avec les nouvelles assemblées communautaires à l'automne 2020.

La version finale du PCAET qui sera soumise à délibération en décembre 2020, intégrera un volet sur la gouvernance et les moyens qui seront mis en œuvre pour la réalisation du PCAET 2021-2026.

Consommation d'énergie et émissions de GES (gaz à effet de serre)

Observation n°2 : **INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL DU PCAET PAGE 60 ET 61**

Amplifier les efforts du territoire sur les objectifs de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre

Réponse :

Les objectifs retenus par le Pays Boulonnais sont en concordance avec le SRADDET, les leviers d'actions mobilisables, l'expérience des collectivités concernées et la maturité des projets. Ils sont ajustés au plan d'actions, pragmatiques et adéquats aux spécificités et aux réalités du territoire. (cf. réponse à l'observation n°7 de l'avis Etat en page 8 de la présente note).

Energies renouvelables et de récupération

Observation n°3 : **INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL DU PCAET PAGE 57**

Engager les réflexions pour diversifier les projets ENR&R.

Réponse :

Le territoire bénéficie d'un COT ENR (2020-2022) porté par le Parc naturel régional des caps et marais d'Opale. Par le biais de son animation, l'objectif est de développer les projets d'ENR sur le territoire au-delà des premiers projets retenus. En fonction des opportunités et de la maturité des projets, il sera possible d'associer au PCAET de nouveaux projets de développement des ENR.

Ces projets peuvent être électriques ou thermiques et concernent les collectivités ou les porteurs de projets privés

Qualité de l'air

Observation n°4 : **INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL DU PCAET PAGE 62 ET ANNEXE 8**

Affiner les engagements stratégiques concernant les objectifs de réduction des polluants atmosphériques.

Réponse :

Les objectifs de réduction des polluants atmosphériques du PCAET du Pays Boulonnais ont été élaborés à partir du PREPA (Plan national de réduction des polluants atmosphériques), à l'échelle nationale et aux horizons 2020-2025-2030. Il n'existe pas d'autre document permettant de déterminer une trajectoire à suivre à l'horizon 2050. (Cf. réponse à l'observation n°8 de l'avis Etat en page 8).

Vulnérabilité et adaptation au changement climatique

Observation n°5 : [VOIR LA REPONSE CI-DESSOUS](#)

Décrire la stratégie en matière d'adaptation au changement climatique en précisant les espaces à enjeux du territoire et les zones de vulnérabilité

Réponse :

La vulnérabilité du territoire et les enjeux face aux changements climatiques sont décrits dans le PCAET, d'une part dans le rapport de diagnostic territorial, et d'autre part dans l'état initial de l'environnement. Cette thématique est traitée dans la stratégie et le plan d'actions associé en transversalité, en particulier au sein de l'axe stratégique « Gérer durablement les ressources en assurant la qualité du cadre de vie et de la biodiversité ».

De plus, cette stratégie s'appuie sur les documents de planification du territoire qui affichent dans leur PADD la prise en compte de cet enjeu.

Urbanisme durable

Observation n°6 : [VOIR LA REPONSE CI-DESSOUS](#)

Approfondir les problématiques de gestion intégrée des eaux pluviales et de réduction de l'artificialisation des sols sur l'ensemble du territoire

Réponse :

La gestion des eaux pluviales est traitée au sein d'une action spécifique : N°19 – Récupérer, stocker et réemployer les eaux de pluie et de ruissellement.

Les 3 PLUi sont compatibles avec le SAGE du Boulonnais ainsi que le SDAGE Artois-Picardie. Les mesures de prise en compte et de gestion des eaux pluviales sont inscrites dans le document d'urbanisme via le règlement (régulation des débits en sortie de réseau, limitation de l'imperméabilisation des sols...), mais aussi intégrés dans les orientations d'aménagement et de programmation des espaces à urbaniser avec une demande de gestion alternative des eaux pluviales.

La gestion de l'urbanisation et la réduction de l'artificialisation des sols est intégrée dans les documents de planification du territoire. A l'échelle du PAYS, les 3 PLUi approuvés entre 2017 et 2019 inscrivent clairement l'objectif de maîtrise de l'artificialisation des sols avec un bilan de la consommation foncière des 10 années précédant l'approbation du PLUi et un objectif de réduction qui est traduit dans le zonage réglementaire. Pour la CAB et la CCDS, le projet d'aménagement découle de la stratégie définie via le SCOT du Boulonnais avec l'objectif de diviser par 2 la consommation de terrains agricoles et naturels.

Le projet de développement que soit pour le développement de l'habitat, des services et équipements ou de l'économie et l'industrie a permis d'identifier le potentiel de renouvellement et densification urbaine sur les 3 EPCI et de flécher ce potentiel d'urbanisation pour limiter la consommation foncière.

Ainsi, pour les 3 PLUi, des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont détaillées, sur les secteurs de renouvellement urbain présentant un potentiel, de façon à utiliser au plus juste le foncier (densité), assurer une préservation du cadre de vie et une bonne intégration des nouveaux projets (typologie bâti, gestion hydraulique, gestion des accès et cheminements), assurer une cohérence d'aménagement en lien avec les objectifs des territoires (programmation logements, équipements).

Il est également à rappeler que le territoire du SCOT du Boulonnais (CAB+CCDS) a fait le choix lors de son élaboration de limiter le développement commercial aux zones actuellement existantes sur le territoire.

AVIS DE LA MRAE (reçu le 26 juin 2020)

Diagnostic climat-air-énergie du territoire

Stockage carbone et aménagement du territoire

Observation n°1 : **INTEGREE DANS LE DIAGNOSTIC PAGE 101**

Analyser des conséquences à venir sur le déstockage de carbone de l'artificialisation d'environ 350 hectares prévues par les trois plans locaux d'urbanisme intercommunaux couvrant le territoire du PCAET.

Réponse :

Les documents d'urbanisme constituent un levier essentiel de mise en œuvre du PCAET. Ils permettront d'ancrer et de pérenniser ses ambitions. Ainsi, les PLUi doivent être compatibles avec le SCOT, et les PCAET doivent prendre en compte le SCOT.

Le PCAET du Pays Boulonnais peut ainsi s'appuyer sur les 2 SCOT de son territoire ; ces derniers disposent de mesures afin de mettre en place une politique foncière protégeant le patrimoine naturel, en particulier les sites menacés remarquables.

L'estimation de la consommation foncière n'est pas exacte. Le cumul des besoins estimés en extension de l'urbanisation est d'environ 300 ha entre 2017 et 2034, soit environ 16.6 ha par année pour répondre aux besoins du développement des services et équipements, de l'habitat et du développement économique. Il est à rappeler que ce besoin est une estimation appuyée sur l'analyse du rythme de développement des 3 EPCI au cours de la dernière décennie dont l'évolution des besoins d'accueil de population (évolution démographique, desserrement des ménages, attractivité résidentielle secondaire du littoral). Cette estimation tient compte en premier lieu de la capacité du territoire en densification et renouvellement urbain (ex : quartier de la gare Boulogne, travail sur les friches). A partir de la capacité estimée au sein de l'enveloppe urbaine, le besoin en extension urbaine est traduit. Sur ces espaces en développement, il convient de prendre en compte l'ensemble des composantes de l'aménagement. Ainsi, l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs est associée à une gestion qualitative du cadre de vie et aux contraintes naturelles et paysagères des sites (protection d'espaces au sein des zones à urbaniser, intégration d'ouvrages alternatifs pour la gestion de l'eau) ce qui limitera de fait l'artificialisation des secteurs.

Le développement du territoire indiqué dans les PLUi fera l'objet d'une évaluation à 6 ans permettant ainsi d'adapter le projet aux besoins réels.

Emissions de GES (gaz à effet de serre)

Observation n°2 : **VOIR LA REPONSE CI-DESSOUS**

Analyser les industries les plus émettrices de GES.

Réponse :

Le rapport de diagnostic PCAET, dans sa partie 12 - Présentation sectorielle, propose une analyse du secteur de l'industrie en termes de consommation d'énergie et d'émissions atmosphériques. Néanmoins, les données fournies par l'outil PROSPER étant agrégées (secret statistique), elles ne permettent pas d'identifier nommément les

entreprises les plus impactantes. Ces acteurs pourront toutefois être associés à la mise en œuvre du PCAET, au travers de l'orientation transversale « Faire de la transition énergétique et écologique un levier de développement territorial. »

Vulnérabilité et adaptation au changement climatique

Observation n°3 : **INTEGREE DANS LE DIAOGNOSTIC PAGE 184**

Analyser l'adaptation au changement climatique du port de Boulogne-sur-Mer et de sa dépendance aux énergies fossiles.

Réponse :

Le Pays Boulonnais est conscient des enjeux autour de l'adaptation des activités et de l'aménagement du Port Boulogne Calais face au changement climatique : un certain nombre de projets s'inscrivent déjà dans cette problématique (bateau Arpège à propulsion diesel électrique, la thalassothermie (EMR), l'étude sur les boucles d'eau de mer pour les activités économiques, les aménagements durables de la zone portuaire par la SEPD...).

D'autre part, le Port Boulogne Calais est engagé dans une démarche de développement durable (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise – RSE), dans l'objectif de conjuguer une exploitation efficiente, une amélioration de son attractivité pour ses usagers et un fonctionnement en harmonie avec son environnement.

Observation n°4 : **INTEGREE DANS LE DIAOGNOSTIC PAGE 178**

Analyser de manière plus détaillée les enjeux d'adaptation au changement climatique des zones côtières, en y incluant la question de la recomposition spatiale du littoral.

Réponse :

Cette observation a également été émise par la DREAL : se reporter à la réponse de l'observation n°5 en page 6 de cette note.

Généralités

Observation n°5 : **INTEGREE DANS LE DIAOGNOSTIC PAGE 35**

Intégrer un bilan de la mise en œuvre du précédent plan climat.

Réponse :

Cette observation a également été émise par la DREAL : se reporter à la réponse de l'observation n°6 en page 8 de cette note.

Stratégie territoriale climat-air-énergie

Emissions de GES (gaz à effet de serre)

Observation n°6 : **INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL PCAET PAGE 61 + VOIR REPONSE CI-DESSOUS**

Préciser comment ont été obtenus les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Réponse :

Les objectifs nationaux et régionaux ont été déclinés à l'échelle du territoire, et ont conduit à l'élaboration de scénarios stratégiques. Ensuite, un travail sectoriel de croisement entre les atouts et les contraintes locales a permis de proposer un ajustement des objectifs pour le territoire. Les objectifs retenus sont alors fonction selon des potentialités locales d'actions, de l'expérience des collectivités et de la maturité des projets. Ils sont ainsi ajustés au regard du plan d'actions : les hypothèses du scénario retenu font écho aux hypothèses posées dans le cadre de la quantification du plan d'actions. Le Pays Boulonnais et ses 3 EPCI s'engagent donc sur des objectifs pragmatiques et adéquats avec les spécificités de son territoire.

Stockage carbone et aménagement du territoire

Observation n°7 : INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL PCAET PAGE 65

Compléter le dossier d'objectifs chiffrés sur le stockage de carbone.

Réponse :

La thématique du stockage carbone est traitée qualitativement et en transversalité de plusieurs axes stratégiques, principalement « Gérer durablement les ressources en assurant la qualité du cadre de vie et de la biodiversité ».

La capacité d'un territoire à préserver son stock carbone est intimement corrélé aux changements d'affectation des sols émetteurs de carbone. Pour cela, le PCAET pourra s'appuyer notamment sur les SCOT, qui disposent de mesures pour mettre en place une politique foncière protégeant le patrimoine naturel, en particulier les sites menacés remarquables.

Energies renouvelables

Observation n°8 : INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL PCAET PAGE 57

Compléter le dossier d'objectifs chiffrés sur le développement des pompes à chaleur.

Réponse :

Le PCAET s'est basé sur le Schéma de développement des ENR&R du PNR Caps et Marais d'Opale. Ce dernier exclu de l'étude les pompes à chaleur individuelles (en raison de l'absence de bases de données existantes) et les biocarburants. Des éléments sur ces deux filières ENR pourront éventuellement être intégrés lors de la mise en œuvre du PCAET et de ses évaluations à mi-parcours et finale.

Qualité de l'air

Observation n°9 : INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL PCAET PAGE 62 ET ANNEXE 8

Compléter la présentation des objectifs par celle d'objectifs sur la qualité de l'air.

Réponse :

Les objectifs de réduction des polluants atmosphériques du PCAET du Pays Boulonnais ont été élaborés à partir du PREPA (Plan national de réduction des polluants atmosphériques) qui présente les objectifs de diminution pour 5 polluants à l'échelle nationale et aux horizons 2020-2025-2030. Il n'existe pas d'autre document permettant de déterminer une trajectoire à suivre à l'horizon 2050. Le SRADDET fixe également des objectifs régionaux découlant du PREPA.

Plan d'actions

Qualité de l'air

Observation n°10 : **INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL PCAET PAGE 62 ET 64 + VOIR REPONSE CI-DESSOUS**

Compléter les fiches actions des gains attendus sur la qualité de l'air.

Réponse :

ATMO a réalisé une quantification des actions du PCAET en termes d'impact sur les polluants atmosphériques. Ces éléments, également présentés ci-après, seront repris dans le rapport PCAET.

en tonnes	Gains action covoiturage	Gains passage au vélo	Gains besoin en déplacement -5%	Gains besoin en déplacement -10%	Gains report modal TC	Gains 3% des actifs en piéton	20% prod dechets en moins	rénovation log.
COVNM	0.478	0.143	0.273	0.478	0.166	0.143	0.004	0.383
NH3	0.081	0.024	0.046	0.081	0.038	0.024	0.000	
NOx	42.719	12.814	24.411	42.719	24.639	12.814	0.069	3.183
PM10	1.605	0.481	0.917	1.605	0.618	0.481	0.012	0.092
PM2.5	0.983	0.295	0.562	0.983	0.400	0.295	0.007	0.092
SO2	0.072	0.022	0.041	0.072	0.025	0.022	0.001	0.441

Objectifs de consommation d'énergie, d'émissions de GES et d'énergies renouvelables

Observation n°11 : **VOIR REPONSE CI-DESSOUS**

Démontrer de manière quantifiée comment le plan d'actions permet d'atteindre les objectifs définis.

Réponse :

Se référer à la réponse de l'observation n°6 de l'avis MRAe, en page 23 de cette note.

Articulation du PCAET avec les autres outils de planification territoriale

Observation n°12 : **VOIR REPONSE CI-DESSOUS**

Analyser les liens à développer dans le plan d'actions avec les politiques d'aménagement et d'urbanisme, qui sont des outils fondamentaux pour atteindre les objectifs air-climat-énergie.

Réponse :

Le rapport final du PCAET présente en pages 35 à 37 comment le programme d'actions du PCAET du Pays Boulonnais s'inscrit dans l'ambition de plusieurs documents réglementaires locaux.

Etude environnementale stratégique

Résumé non technique de l'Etude Environnementale Stratégique (EES)

Observation n°13 : UN NOUVEAU DOCUMENT A ETE CREE DENOMME « RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE (EES) »

Présenter le résumé non technique comme un fascicule séparé de l'EES et le compléter par une analyse des impacts du PCAET sur l'environnement.

Réponse :

Cette remarque sera prise en compte dans l'organisation des documents composant le dossier PCAET.

Articulation avec les plans et programmes et les objectifs nationaux sur le climat

Observation n°14 : INTEGEE DANS LE RAPPORT ENVIRONNEMENTAL PAGE 34

Analyser l'articulation du PCAET avec le plan de protection de l'atmosphère du Nord-Pas de Calais.

Réponse :

Le PPA Nord Pas de Calais sera présenté de manière plus détaillée, afin de mettre davantage en lumière les liens avec le PCAET.

Observation n°15 : INTEGEE DANS LE RAPPORT ENVIRONNEMENTAL PAGE 34 + VOIR LA REPONSE CI-DESSOUS

De revoir la stratégie du PCAET pour atteindre les objectifs nationaux en termes de consommation finale d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'énergies renouvelables, à chaque échéance, ou sinon de préciser les raisons qui justifient l'impossibilité de les atteindre.

D'étudier des mesures complémentaires permettant de les respecter.

Réponse :

Les objectifs nationaux et régionaux ont été déclinés à l'échelle du territoire, et ont conduit à l'élaboration de scénarios stratégiques. Ensuite, un travail sectoriel de croisement entre les atouts et les contraintes locales a permis de proposer un ajustement des objectifs pour le territoire. Les objectifs retenus sont alors fonction selon des potentialités locales d'actions, de l'expérience des collectivités et de la maturité des projets. Ils sont ainsi ajustés au regard du plan d'actions : les hypothèses du scénario retenu font écho aux hypothèses posées dans le cadre de la quantification du plan d'actions. Le Pays Boulonnais et ses 3 EPCI s'engagent donc sur des objectifs pragmatiques et adéquats avec les spécificités de son territoire.

Critères, indicateurs et modalités retenues pour le suivi des conséquences de la mise en œuvre du plan sur l'environnement

Observation n°16 : VOIR REPONSE CI-DESSOUS

Compléter les indicateurs de suivi sur l'ensemble des champs couverts par le PCAET.

Compléter et détailler les indicateurs présentés avec des objectifs de résultat et des valeurs de référence, en précisant la période concernée.

Présenter des mesures correctives aux actions et mesures proposées en cas de non atteinte des objectifs.

Réponse :

Comme indiqué dans l'Etude environnementale, les indicateurs proposés sont relatifs aux enjeux identifiés à l'issue de l'Etat Initial de l'Environnement, mais aussi aux actions inscrites dans le PCAET. Pour faciliter le suivi du PCAET et afin de ne pas multiplier les outils à renseigner et à analyser, les indicateurs de réalisation et résultats qui sont aptes à rendre compte de l'action menée et de l'atteinte des objectifs retenus, sont détaillés dans le PCAET à travers l'outil de suivi et les fiches-actions. Sont proposés ici des indicateurs de contexte, susceptibles de permettre un suivi des évolutions du territoire d'un point de vue environnemental.

Evaluation environnementale

Observation n°17 : **INTEGREE DANS LE RAPPORT ENVIRONNEMENTAL PAGE 38**

Etudier plus précisément les impacts de chaque action sur tous les champs de l'environnement, et de définir les mesures permettant de réduire les impacts, voire de les compenser.

Poursuivre la démarche lors de la mise en œuvre du PCAET par le suivi des impacts sur l'environnement afin que des mesures correctives soient définies, en cours de plan et pour l'élaboration du plan suivant.

Réponse :

Pour chaque action, les incidences potentielles sur les différentes composantes de l'environnement sont identifiées. Afin de les anticiper, des mesures correctives sont proposées. Ces éléments sont ensuite repris au sein des fiches-actions.

Lors de la mise en œuvre des actions, des études spécifiques pourront être conduites, par exemple une étude d'impact environnemental pour un projet d'aménagement (piste cyclable, aire de covoiturage, ...) ou encore de production d'énergie renouvelable.

Le suivi des indicateurs environnementaux permettra d'inscrire le plan dont il est question ici, ou le suivant, dans un processus d'amélioration continue.

Milieux naturels, biodiversité et Natura 2000

Observation n°18 : **INTEGREE DANS LE RAPPORT ENVIRONNEMENTAL PAGE 40**

Compléter l'évaluation environnementale par une première analyse d'incidence sur la biodiversité des projets connus d'énergie renouvelable.

Réponse :

Les projets d'énergie renouvelable à ce jour identifiés devront faire l'objet d'études préalables spécifiques en phase amont. De plus, l'étude du schéma de développement des EnR a croisé les enjeux patrimoniaux avec les potentiels de développement des EnR afin de prendre en compte dès le début, l'impact potentiel du développement de ces énergies et ce dans le respect du territoire boulonnais sous label de parc naturel régional.

Énergie

Observation n°19 : **VOIR REPONSE CI-DESSOUS**

Préciser les actions prévues dans le domaine du développement des énergies renouvelables et de compléter le plan d'actions sur toutes les filières envisagées dans la stratégie, ou à défaut de justifier l'absence d'action.

Démontrer que les actions prévues sur six ans permettent de tenir à terme les objectifs affichés, notamment en prenant en compte les évolutions récentes en termes de rénovation des bâtiments. **INTEGREE DANS LE RAPPORT ENVIRONNEMENTAL PAGE 24**

Préciser le plan d'actions dans le secteur de l'industrie et de suivre prioritairement les actions industrielles pour améliorer l'efficacité du PCAET dans le domaine des économies d'énergie.

Réponse :

Le PCAET s'est basé sur le Schéma de développement des ENR&R du PNR Caps et Marais d'Opale. Ce dernier exclu de l'étude les pompes à chaleur individuelles (en raison de l'absence de bases de données existantes) et les biocarburants. Des éléments sur ces deux filières ENR pourront éventuellement être intégrés lors de la mise en œuvre du PCAET et de ses évaluations à mi-parcours et finale.

Le territoire bénéficie également d'un COT ENR (2020-2022) porté par le Parc naturel régional des caps et marais d'Opale. Par le biais de son animation, l'objectif est de développer les projets d'ENR sur le territoire au-delà des premiers projets retenus. En fonction des opportunités et de la maturité des projets, il sera possible d'associer au PCAET de nouveaux projets de développement des ENR.

Sur la cohérence entre les objectifs retenus par le Pays Boulonnais et le plan d'actions PCAET, se référer à la réponse de l'observation n°15 de la MRAe en page 20 de ce document.

Le secteur industriel est concerné principalement par deux actions de l'objectif stratégique « Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique » :

1. Mettre en place des opérations d'écologie industrielle territoriale
2. Accompagner le développement d'une économie locale « verte et bleue » innovante

Climat

Observation n°20 : **VOIR REPONSE CI-DESSOUS**

Examiner d'autres enjeux environnementaux (tels que les risques naturels) et les mettre le cas échéant en relief au regard des évolutions récentes du territoire afin de prioriser des actions rendues nécessaires par une évolution négative.

Intégrer des objectifs en lien avec les enjeux de recomposition spatiale du littoral. **INTEGREE DANS LE DIAGNOSTIC PAGE177**

Préciser et compléter les actions proposées sur l'agriculture afin de prévoir le développement de cultures nécessitant peu ou pas d'irrigation.

Démontrer que les actions prévues sur six ans permettent de tenir à terme les objectifs affichés, notamment en prenant en compte les évolutions récentes relatives à la mobilité et la rénovation des logements.

Compléter et préciser les actions en matière d'investissement et d'infrastructures de déplacement et en matière de transport de marchandises.

Intégrer l'aménagement urbain du territoire dans le PCAET afin que les actions soient cohérentes et efficaces.

Étudier des actions permettant de conserver les boisements et prairies et de limiter la consommation d'espace, en lien avec les plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Réponse :

Les risques présents sur le territoire (risques naturels et technologiques), leur évolution et leurs enjeux de vulnérabilité sont étudiés au sein de l'état initial de l'environnement.

Les enjeux de recomposition spatiale du littoral sont intégrés au PCAET, par l'intermédiaires de plusieurs démarches portées par les collectivités locales (EPCI, PNR, PNM, Grand site de France, département, communes...). Le PCAET porte l'ambition de dynamiser ces projets dans une approche transversale et coordonnée. Cf. à la réponse de l'observation n°5 de l'avis de la DREAL, en page 6.

La gestion de la ressource en eau, notamment pour l'agriculture, est traitée au sein de l'axe stratégique « Gérer durablement les ressources en assurant la qualité du cadre de vie et de la biodiversité ».

Sur la cohérence entre les objectifs retenus par le Pays Boulonnais et le plan d'actions PCAET, se référer à la réponse de l'observation n°15 de la MRAe en page 25 de ce document.

L'aménagement du territoire est étudié de manière quantitative et transversale dans le PCAET. Il s'appuie notamment, d'une part sur le COTTRI et sa Stratégie d'accueil et d'aménagement sur et vers les sites balnéaires du territoire (cf. à la réponse de l'observation n°5 de l'avis Etat en page 6 du présent document) ; d'autre part sur les documents d'urbanisme, notamment les SCOT qui disposent de mesures afin de mettre en place une politique foncière protégeant le patrimoine naturel, en particulier les sites menacés remarquables. Les actions s'y référant principalement sont déclinées dans l'axe stratégique « Gérer durablement les ressources en assurant la qualité du cadre de vie et de la biodiversité ».

Qualité de l'air

Observation n°21 : **VOIR REPONSE CI-DESSOUS**

Prévoir des actions concernant les émissions de particules fines liées à l'activité du bassin carrier de Marquise, à la combustion de carburant des navires et à l'agriculture.

Réponse :

Des actions visant la réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les particules fines, se retrouvent en transversalité dans le PCAET. Sur les 3 thématiques précitées, elles sont principalement rattachées aux axes stratégiques « Faire de la transition énergétique et écologique un levier de développement territorial » et « Gérer durablement les ressources en assurant la qualité du cadre de vie et de la biodiversité ». Concernant le bassin carrier, voir réponse page 5 sur les actions mises en œuvre pour améliorer l'impact des poussières.

2. REPONSES AUX CONTRIBUTIONS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE (DU 14 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE 2020)

Généralité

Observation N°1 : **VOIR CI-DESSOUS**

« Compte tenu de l'étendue des travaux et des thèmes abordés nous concentrerons nos réflexions sur quelques points parmi ceux présentés au **rapport final validé en COPIL élargi du 6 février 2020** »

Réponse :

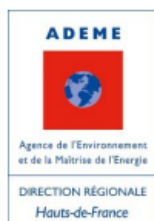
Le document auquel il est fait référence, est le rapport final du COTTRI 2017-2019 et non le projet de PCAET 2020-2025. Voir encart ci-dessous extrait du site internet de la CAB.

Ci-dessous capture d'écran de la page de garde du rapport :

Rapport final COTTRI 2017 - 2019

Consultez dès à présent le rapport final du COTTRI 2017-2019 pour la transition énergétique et écologique du Pays Boulonnais en ligne :

 [Rapport final COTTRI2019 Pays Boulonnais.pdf](#)



CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL POUR L'AMPLIFICATION DE LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE (COTTRI 2017-2019)

RAPPORT FINAL - ANNEE 3 (2019)

TERRITOIRE : PAYS BOULONNAIS

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Boulonnais

Validé en COPIL élargi du 6 février 2020

Observation N°2 : **VOIR CI-DESSOUS**

« La masse des documents, leurs présentations, les termes techniques employés, l'absence d'orientation vers les documents prioritaires rendent l'envie de participer et l'appropriation par les citoyen.ne.s complexe. »

Réponse :

L'organisation de la consultation numérique sur les sites internet, et sous format papier aux sièges des intercommunalités, proposait le classement ci-dessous afin de faciliter la lecture des documents :

1. Les synthèses : une simplification pour faciliter la compréhension
 - a. Une notice explicative du PCAET de 7 pages
 - b. Une synthèse du PCAET de 10 pages
 - c. Un document synthétique de réponse aux avis de 28 pages
2. Les rapports et leurs annexes : pour approfondir les sujets
 - a. Le diagnostic
 - b. L'état initial de l'environnement
 - c. L'étude environnementale stratégique
 - d. Le livre blanc de concertation
 - e. Le rapport final du PCAET de 67 pages

Les rapports et annexes sont les documents qui doivent être produits dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET au regard de la loi Transition énergétique et croissance verte, et du code de l'environnement.

Observation N°3 : VOIR CI-DESSOUS

« Nous regrettons la brièveté de cette démarche de consultation et du peu de communication dont elle a été l'objet tout au long de l'établissement du Plan Climat depuis deux ans. »

Réponse :

Les communications étaient assurées via les sites internet des 3 intercommunalités. Dans le document accessible avec le lien ci-après <http://www.agglo-boulonnais.fr/uploads/media/reponse-MO-au-bilan-CNDP.pdf> vous retrouverez l'ensemble des événements qui ont été mis en place afin d'élaborer le PCAET.

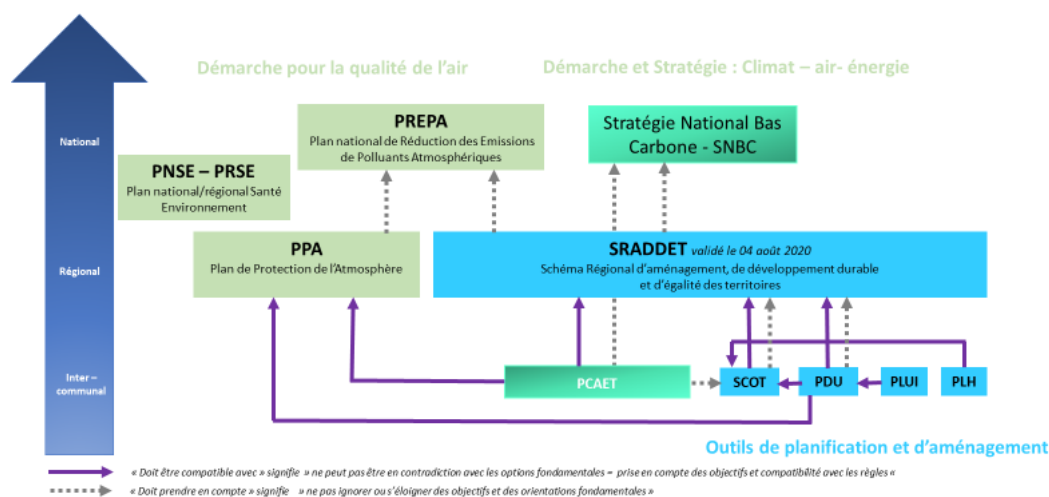
Observation N°4 : VOIR CI-DESSOUS

« Nous comprenons que le PCAET s'impose notamment à certains documents de planification : plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUI).... »

Réponse :

C'est le PCAET qui doit prendre en compte les SCOT et les PLUI, ce qui signifie : « ne pas ignorer ou s'éloigner des objectifs et orientations fondamentales ». Cf schéma ci-dessous

Rappel des articulations du PCAET avec les outils de planification et les documents d'urbanisme réglementaires



Observation N°5 :

« Nous regrettons que la consultation publique ne mentionne pas ce qui sera fait des contributions des citoyen.ne.s.

Réponse :

Ci-dessous extrait du document « Notice explicative du PCAET » pages 3 et 4, document mis à disposition lors de la consultation publique, dans les synthèses.

LA CONSULTATION PUBLIQUE (Septembre 2020) : La consultation permet à tous les acteurs de prendre connaissance des dossiers réalisés et de donner leurs avis sur tous les documents qui vont engager le territoire pour les 6 ans à venir. **Pendant un mois (du 14 septembre au 13 octobre 2020) les contributions en ligne permettront d'ajuster les documents pour la validation finale.**

CONFERENCE DES PRESIDENTS ET DELIBERATION FINALE : Validation finale du PCAET par les 3 intercommunalités (Décembre 2020). **Les élus se réunissent pour voter la validation du document réajusté.** Il est question notamment de définir plus précisément le périmètre de mise en œuvre et les moyens à mettre en place.

CHRONOLOGIE



page 4

Observation N°6 :

Piloter les actions à l'échelle du Pays avec la désignation d'un conseiller communautaire référent dans chaque EPCI

Réponse :

Lors de l'installation des élus communautaires pour le mandat 2020-2026, des délégations ont été créées en lien avec les enjeux du Plan Climat au sein des 3 intercommunalités du Pays.

- **CAB**
 - Une vice-présidente aux Politiques de déplacement, nouvelles mobilités et liaisons douces
 - Un vice-président à Nausicca, biodiversité et plan climat
 - Un vice-président aux finances et politiques contractuelles

- Un conseiller communautaire délégué **Développement des énergies nouvelles et performance énergétique**
- **La CCDS**
 - Un vice-président à Environnement – Gestion des Eaux – Maison du Cheval
 - Un vice-président Finances – Marchés Publics – Contractualisation – Mutualisation
 - Un vice-président Enjeux Agricoles – Energies renouvelables
- **La CCT2C**
 - Une conseillère communautaire déléguée : déléguée à la politique durable et environnementale
 - Une conseillère communautaire déléguée à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La transition écologique et énergétique

Observation N°7 : **VOIR CI-DESSOUS**

Développer une politique volontariste d'économie verte sur le territoire.

Réponse :

L'orientation stratégique transversale et qui englobe les 5 autres orientations stratégiques, est :

FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AVEC UN ENJEU DE SOBRIÉTÉ : le Pays Boulonnais, un territoire qui innove pour le climat !

Une mobilité moins carbonée

Observation N°8 : **VOIR CI-DESSOUS**

Sensibiliser les acteurs, notamment les communes, sur les déplacements pendulaires (domicile-école et travail)

Réponse :

Tout au long de la mise en œuvre du PCAET (2021-2026), des actions de sensibilisation et d'accompagnement seront mises en place vers les collectivités du territoire.

Observation N°9 : **VOIR CI-DESSOUS**

Créer un comité de pilotage associant les communes, sur les déplacements pendulaires (domicile-école et travail).

Réponse :

Cela est prévu dans le cadre de la mise en œuvre des fiches actions 41 et 42, dès que le projet final de PCAET aura été validé. La mise en œuvre est prévue sur la période 2021-2026.

Observation N°10 : **VOIR CI-DESSOUS**

Développer des itinéraires piétons et cyclables sécurisés entre les différentes communes, notamment sur le territoire de la CCDS

Réponse :

Se référer à la fiche action 40 « structurer la mobilité décarbonée »

Observation N°11 : **VOIR CI-DESSOUS**

Augmenter le nombre de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le territoire de la CAB. Développer des navettes reliant les différentes gares et lieux d'intérêts (touristique, économiques,)

Réponse :

Se référer à la fiche action 44 « développer la multimodalité en s'appuyant sur des pôles de transport structurants »

Gérer durablement les ressources en assurant la qualité du cadre de vie et de la biodiversité

Observation N°12 : **VOIR CI-DESSOUS**

Identifier les compétences des acteurs et définir un chef de file sur la thématique de l'adaptation au changement climatique

Réponse :

Le chef de file de la thématique de l'adaptation au changement climatique sera la collectivité, maître d'ouvrage du PCAET. Se référer à la fiche action 32 « mettre en place une gouvernance transversale sur l'adaptation au changement climatique »

Observation N°13 : **VOIR CI-DESSOUS**

Prendre des mesures concrètes et opérationnelles pour anticiper les phénomènes climatiques du littoral (érosion, submersion...)

Réponse :

Le PCAET s'articulera et se coordonnera avec les programmes d'actions et structures qui proposent déjà des mesures : SCOTs, PPRI, Pôle Métropolitain Côte d'Opale, GEMAPI, ...

Réduire l'impact énergétique des bâtiments

Observation N°14 : **VOIR CI-DESSOUS**

Sensibiliser les professionnels du bâtiment aux solutions et techniques existantes.

Réponse :

Voir fiche action 54 « développer la formation en éco construction et en construction durable

Mise en œuvre opérationnelle du PCAET et gouvernance

Observation N°15 : **VOIR CI-DESSOUS**

Mettre en place une gouvernance mutualisée à l'échelle du Pays Boulonnais

Réponse :

Lors de la conférence des Présidents du Pays Boulonnais du 4 décembre 2020, les élus ont proposé que la **mise en œuvre du PCAET 2021-2026 se fasse à l'échelle des périmètres des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) afin d'articuler au mieux le plan d'actions du PCAET avec les documents d'urbanisme :**

- **SCOT du Boulonnais regroupant la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la Communauté de Communes de Desvres Samer**

- SCOT de la terre des 2 Caps à l'échelle de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps

Pour le périmètre du SCOT du Boulonnais :

La gouvernance du PCAET sera portée par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), avec la mise en place d'un Comité de pilotage opérationnel regroupant les Vice-Présidents et élus référents en charge des thématiques du PCAET ainsi que les techniciens de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et de la Communauté de Communes Desvres Samer. Comme indiqué dans les fiches action, un club climat sera créé afin de permettre à tous les acteurs du territoire d'être impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du PCAET tout au long des 6 années à venir.

L'animation du PCAET à l'échelle du périmètre du SCOT du Boulonnais, sera assurée par les équipes des EPCI, en coordination avec les acteurs concernés dont l'agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale.

Pour le périmètre du SCOT de la Terre des 2 Caps :

La gouvernance du PCAET de la Terre des 2 Caps sera portée par l'EPCI, et articulée autour de deux entités :

- le comité de pilotage, constitué de la commission politique durable et environnementale ainsi que du bureau communautaire
- et au besoin élargi aux entités ad-hoc (communes, experts, partenaires institutionnels....)

Ce comité sera mis en synergie avec les comités techniques thématiques. Ils sont relatifs à des partenariats très étroits mis en place pour la mise en œuvre des différentes actions. Ils sont représentés par les différents acteurs institutionnels du territoire (ADEME, Région, ATMO, FDE62, PNRCMO,...), les techniciens et directeurs de service de l'EPCI et, comme indiqué dans les fiches actions, par les habitants du territoire, les entreprises et plus généralement les acteurs du territoire. Cela dans le but de la mise en œuvre et le suivi du PCAET, tout au long des 6 années.

L'animation du PCAET de la Terre des 2Caps sera assurée par le service Environnement de la collectivité.

Observation N°16 : VOIR CI-DESSOUS

Communiquer et sensibiliser sur les enjeux relatifs au PCAET.

Associer les acteurs locaux (associations, citoyens, ...) dans la mise en œuvre des actions.

Réponse :

Se référer aux fiches action 3 « définir et décliner un programme coordonné d'animations pour sensibiliser aux enjeux air énergie climat » et 11 « créer et animer un club climat ».

Observation N°17 : INTEGREE DANS LE RAPPORT FINAL PCAET PAGE 73 ET 74

Planifier les actions du PCAET et mettre en place les ressources (humaines, financières) nécessaires.

Rendre opérationnel le comité de suivi du PCAET.

CONCLUSION

De manière générale, les différentes recommandations et suggestions feront l'objet d'attentions particulières dans la mise en œuvre du PCAET pour sa première période (2021-2026), et notamment dans les phases d'ajustement et d'évaluation. Cela permettra de tendre vers une programmation cohérente des objectifs thématiques, et une atteinte des objectifs chiffrés vers les horizons 2030 et 2050. Il s'agit de s'adapter au fur et à mesure de l'évolution de l'organisation du territoire, des moyens mis en œuvre et des priorités validées.

ANNEXES

Annexe 1 : avis de la préfecture de Région des Hauts de France (DREAL)

Annexe 2 : avis de la Région Hauts de France

Annexe 3 : avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale

Annexe 4 : les contributions de la consultation publique